

O l'alimentation du ménage fait défaut



DEMANDE DE FOURNITURE GARANTIE DE GAZ ET/OU ELECTRICITÉ PAR UN CPAS pour 12 mois

O le ménage a des dettes auprès d'au moins 2 fournisseurs			
CONTACT : Sibelga - Service Clients protégés Tél: 02 549 42 42 – Mail: Facturation@sibelga.be			
Formulaire relatif à l'application de l'article 25septies, §1 ^{er} bis (électricité) et 20quinquies, §1 ^{er} bis (gaz) de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale.			
CPAS DE			
Personne de contact :	M./Mme : Tél : E-mail :		
INFORMATIONS RELATIVES	AU CLIENT :		
Nom :		Prénom :	
N° registre national (si o	disponible):	N° de téléphone :	/
E-mail :			
	commune	_	
•	acture (si différente de l'adresse	•	2.0
	Commune	•	
•	z-vous que vos factures forfaitaires n		
○ Le 04 du mois ▲ les factures sont payables o	O Le 12 du mois dans les 15 jours suivant la date d'émission	O Le 20 du mois	O Le 28 du mois
Suite à l'enquête social garantie pour* : * cochez une ou plusieurs cases	e effectuée, le CPAS de	de	mande la fourniture
O La fourniture d Index/n° du co	'électricité → N° d'EAN à d'entreur d'électricité :	compléter : 5414489 date	
O La fourniture d Index/n° du co	e gaz → N° d'EAN à o mpteur de gaz :	compléter : 5414489 date	
Date et signature :			